

Je saisie mes vœux d'affectation...

EN LIGNE à partir du 29 avril 2024

Je saisie mes demandes de formations
et d'établissements

De quoi ai-je besoin ?

Identifiant et mot de passe
de mon compte unique EduConnect
<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-saujon/> (accès Educonnect Parents)
Mon adresse de messagerie

Mes vœux d'affectation formations et établissements

A partir
du 29 avril 2024

1

Avant le conseil de classe du 3^e trimestre

Jusqu'au 17 MAI 2024

Je complète la fiche de formulation des vœux d'affectation après la 3^{ème}
(choix de formations et d'établissements)

ET Je me connecte à Scolarité Services, rubrique **AFFECTATION APRES LA 3^{ème}**

Via le site du collège : <http://etab.ac-poitiers.fr/coll-saujon/> (accès EduConnect Parents)

Je saisis mes demandes de formations et d'établissements pour la rentrée prochaine
Je vérifie l'ordre de mes choix et je les enregistre

*Je pense à effectuer les démarches indiquées pour les formations qui affichent des modalités particulières d'admission
(apprentissage, privé sous contrat, dérogations, options...)*

2

24 juin 2024 – Résultats de l'affectation

SCOLARITE SERVICES : Je saisie mes vœux d'affectation

Via le site du collège : <http://etab.ac-poitiers.fr/coll-saujon/> (accès EduConnect Parents)

sur la 2nde GÉNÉRALE et TECHNOLOGIQUE
ou 2nde STHR (Sciences et technologie de l'hôtellerie et de la Restauration)

sur la voie PROFESSIONNELLE
2nde Professionnelle / 1^{ère} CAP

1. Je me connecte à Scolarité Services, rubrique **AFFECTATION APRES LA 3^{ème}**



EduConnect

Un compte unique pour les services numériques
des écoles et des établissements

Le compte EduConnect peut
donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil



Représentant légal



Élève



Actualités

Bourse de
collège

Orientation

Affectation

Fiche de
renseignements

2. Saisie des demandes

-1-

Je recherche la
formation ou
l'établissement
que je souhaite

CHOISIR SON AFFECTATION

Demander une formation et un établissement après la 3^{ème}

Au moins un des deux champs « QUOI » et « OÙ » doit être renseigné.

QUOI Seconde Générale

OÙ ville, département, ou académie

RECHERCHER

FILTRES AVANCÉS

Académie Département Type de formation Secteur Statut Autres

Établissements proposant un internat

FORMATION LYCEE(S) DE SECTEUR (2) OFFRE(S) DE FORMATION (45)

Les élèves qui résident dans la zone desserte d'un établissement proposant une classe de seconde générale et technologique sont prioritaires.
Indiquez votre lycée de secteur parmi vos vœux pour être assuré d'une affectation en classe de seconde générale et technologique.

2 offres correspondent à vos critères de recherche.

Classe de seconde générale et technologique

Langues et cultures de l'antiquité latin

Lycée Henri Poincaré

54 - NANCY

Classe de seconde générale et technologique

Langues et cultures de l'antiquité grec

Lycée Frédéric Chopin

54 - NANCY

Classe de seconde générale et technologique

Langues et culture de l'antiquité latin

Lycée Henri Poincaré, Nancy

54 - NANCY

AJOUTER À MES DEMANDES

PRENDRE RENDEZ-VOUS

-2-
Je sélectionne
formation ou
l'établissement
que je souhaite

-3-
J'ajoute ma
formation ou
l'établissement
que je souhaite

Le bouton « ajouter à mes demandes » est alors présent sur la page descriptive de l'offre. Il permet d'ajouter l'offre de formation à sa sélection.

AJOUTER À MES DEMANDES

**JE PEUX SAISIR JUSQU'À 10 VŒUX D'ETABLISSEMENT ACADEMIQUE
et 5 HORS ACADEMIE**

Chaque demande formulée peut être supprimée, l'ordre peut être changé.

Les demandes doivent être validées.



CHOISIR SON AFFECTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

LES DEMANDES DE ██████████ AMBRE

[Retour à la page des offres](#)



CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

RANG 1
histoire des arts
Lycée Grandmont
37 - TOURS

CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

RANG 2
histoire des arts
Lycée Henri Poincaré
54 - NANCY

CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

RANG 3
histoire des arts
Lycée Fulbert
28 - CHARTRES

[Ajouter d'autres demandes](#)

✓ VOS DEMANDES SONT VALIDÉES !

MODIFIER LES DEMANDES

TÉLÉCHARGER LE RÉCAPITULATIF

Un récapitulatif des demandes formulées peut être téléchargé.

Si l'utilisateur ne dispose pas de compte (ex : demande de retour en formation initiale d'un ancien élève), il se connectera au site public <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr> et téléchargera le récapitulatif de ses demandes pour le transmettre à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de son département afin que ses vœux puissent être saisis directement dans Affelnet lycée.

Lorsqu'une demande est ajoutée, un nouvel icône cliquable apparaît « Voir et valider les demandes ». Elle permet d'accéder à sa sélection pour l'ordonner et la valider. Ordonner et valider ses demandes



Ordonner et valider ses demandes



CHOISIR SON AFFECTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

LES DEMANDES DE ██████████ AMBRE

[Retour à la page des offres](#)



CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

RANG 1
↑ ↓
histoire des arts
Lycée Grandmont
37 - TOURS



CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

RANG 2
↑ ↓
histoire des arts
Lycée Henri Poincaré
54 - NANCY



CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

RANG 3
↑ ↓
histoire des arts
Lycée Fulbert
28 - CHARTRES



[Ajouter d'autres demandes](#)

Vous devez enregistrer vos demandes pour que la sélection soit prise en compte.

VALIDER LES DEMANDES

3. Je peux à tout moment modifier ma demande jusqu'à la fermeture de la saisie des vœux
AU PLUS TARD LE VENDREDI 17 MAI 2024

PARTICULARITES :

Je formule des vœux dans un établissement privé

- vers un lycée GT ou Professionnel Privé
- vers une MFR

La demande de formation dans un établissement privé

La demande de formation dans un établissement privé sous contrat de l'Education Nationale ou privé de l'Agriculture (lycées ou MFR) correspond à un code vœu identique dans l'affelnet-lycée par l'intitulé de la formation et l'établissement concerné.

L'élève et sa famille doivent rencontrer le Directeur de l'établissement d'accueil à des fins d'information plus précise sur les conditions d'admission et d'inscription, au préalable d'une demande éventuelle dans ces établissements.

La demande de formation en MAISON FAMILIALE RURALE (MFR)

Les formations proposées en Maisons Familiales Rurales (MFR) font l'objet de codes de vœux qui spécifient l'intitulé de la formation et l'établissement concerné. Cette demande fait l'objet d'une décision d'admission, de classement en liste supplémenaire ou de refus du Directeur de la MFR.

La demande d'entretien auprès du Directeur préalablement à la candidature ainsi que les démarches d'inscription auprès des MFR sont impératives et sont de la responsabilité de l'élève et de ses responsables légaux.